

VENTE PUBLIQUE IMMOBILIERE

au « **THREELAND HOTEL** »
à L-4737 Pétange, 50, rue Pierre Hamer

Le jeudi 12 novembre 2026 à 15.00 heures

il sera procédé par le ministère du notaire **Jacques KESSELER** de résidence à Pétange, conformément à l'article 879 du nouveau Code de Procédure civile, à la vente aux enchères publiques du bien suivant :

UNE MAISON D'HABITATION NEUVE avec

Rez-de-jardin : cuisine, espace loisirs, garage, sdb, buanderie, local technique

Rez-de-chaussée : séjour, bureau, sdb, w.c. séparé, 2 chambres

Étage : 2 chambres, 2 sdb

sise à **Bettange-sur-Mess, 30, rue du Kiem**, inscrite au cadastre comme suit :

Commune de Dippach

Section B de Bettange-sur-Mess

Numéro **442/2604**, lieu-dit « rue du Kiem », place voirie, d'une contenance de 11 centiares.

Numéro **442/2605**, lieu-dit « rue du Kiem », place (occupée), bâtiment à habitation, d'une contenance de 7 ares 57 centiares.

La vente publique aura lieu aux requêtes, poursuites et diligences de la société anonyme « **BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG** », établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 6.307 ;

contre: Monsieur **Dieudonné Yves Justice DJIMI**, sans état connu, né le 4 avril 1981 à Paris (France), demeurant à L-1856 Luxembourg, 23, rue Evrard Ketten et son épouse Madame **Afua Oforiwaah AMOAH**, sans état connu, née le 16 octobre 1981 à Accra (Ghana), ayant demeuré en dernier lieu à L-4976 Bettange-sur-Mess, 30, rue du Kiem, actuellement sans domicile connu ;

en vertu: a) de la grosse en forme exécutoire d'un acte d'ouverture de crédit du 27 novembre 2020 et en vertu d'un bordereau d'inscription d'hypothèque, inscrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 18 décembre 2020, volume 1258, numéro 137.

b) d'un commandement signifié par exploit de l'huissier de justice Tessy SIEDLER, huissier de justice à Luxembourg, en date du 22 mai 2026.

Aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire **Jacques KESSELER**, le 1^{er} octobre 2026 dont toute personne pourra prendre communication en l'étude, étant précisé que l'immeuble est concerné par un plan directeur sectoriel « Paysage », savoir une « zone verte interurbaine ».

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Toute personne capable d'enchérir pourra, dans les huit jours qui suivront l'adjudication, faire une surenchère, pourvu qu'elle soit du sixième au moins du prix, outre les frais, en respectant les formalités prévues par le Code de procédure civile.

Les amateurs devront présenter au notaire une garantie bancaire irrévocable garantissant l'intégralité du prix en principal, intérêts et frais.

Pour tous renseignements prière de s'adresser au notaire soussigné.

Pour les horaires de visites : s'adresser au notaire soussigné

Le notaire à ce commis :

KESSELER
N O T A I R E

Maître Jacques KESSELER,
4, rue Robert Schuman
L-4779 Pétange
Tel. : 288 455-1 /
adjudications@kesseler.lu